

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. BORDAT (pouvoir M. HAMEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir MME KOENDERS) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme MILLE (pouvoir M. BICHOT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Fusion des périmètres scolaires des écoles maternelles Montchapet et Hauts de Montchapet

Madame Dillenseger, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

La gestion de la sectorisation des groupes scolaires s'inscrit dans une dynamique d'adaptation à l'évolution des besoins de scolarisation, en étroite concertation avec les services de l'Education nationale, dans une préoccupation partagée d'offrir les meilleures conditions de réussite scolaire aux élèves tout en adaptant les moyens mis à disposition à la réalité des besoins.

Dans ce cadre, il vous est proposé de fusionner, à compter de la rentrée de septembre 2018, les périmètres géographiques des écoles maternelles et Hauts de Montchapet.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, l'ensemble des élèves maternels seront accueillis dans l'enceinte du groupe scolaire Montchapet moyennant des adaptations en termes d'usage de locaux. A ce titre, des temps de concertation sont programmés entre les services municipaux, les acteurs locaux de l'Education nationale et les parents d'élèves.

L'école Hauts de Montchapet a vocation à être aménagée en vue de l'installation de la MJC, en septembre 2019. Elle disposera alors de locaux adaptés pour développer ses activités au bénéfice de l'ensemble des habitants du quartier.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 – décider la fusion des périmètres des écoles maternelles Montchapet et Hauts de Montchapet
- 2 – scolariser l'ensemble des élèves des écoles maternelles Montchapet et Hauts de Montchapet au sein du groupe scolaire Montchapet
- 3 - dire que ses modifications entreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018
- 4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces mesures

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 47

Contre : 8

Abstentions : 2